

charité et de toutes les vertus qui y ont été
avec éclat.

Pitôt au ciel que Notre condition et celle
des choses civiles et sacrées. Une telle que la
solennité du très-grand Jubilé, qui se renou-
velait en l'année de ce siècle 1850 et que
nous dûmes omettre à cause de la déplorable
saison des temps, n'ont été au moins
célébrées heureusement maintenant, suivant
ce rite ancien et cette coutume que Nos an-
cêtres eurent l'habitude de conserver. Mais,
Dieu l'ayant ainsi permis, ces grandes diffi-
cultés qui Nous empêchèrent à cette époque
d'ordonner le Jubilé, non-seulement n'ont
point diminué, mais elles n'ont fait qu'aug-
menter tous les jours. Mais en passant dans
Notre esprit tant de maux qui affligent
l'Eglise, tant d'efforts de la part de ses en-
nemis employés à arracher des cours la foi
de Jésus-Christ, à corrompre la saine doc-
trine et à propager le virus de l'impieété,
tant de scandales qui sont offerts partout à
ceux qui croient en Jésus-Christ, la corrup-
tion des mœurs qui s'étend au loin, et le
honteux renversement des droits divins et
humains qui s'est répandu si au loin, qui est
si fécond en ruines et qui a pour but de
détruire dans l'esprit des hommes le senti-
ment même de la certitude; considérant aussi
que, au milieu d'un si grand amas de maux,
Nous devons avoir un plus grand soin, à
raison de notre charge apostolique, de faire
en sorte que la foi, la religion et de la piété
soit soutenues, vivifiées, que l'esprit de
prière soit partout enflammé et augmenté,
que ceux qui sont tombés soient excités à
la pénitence du cœur et à l'amendement
des mœurs, que les péchés qui ont mérité
la colère de Dieu soient rachetés par les
bonnes œuvres, tout autant le fruit à l'ob-
tention desquels est dirigée la célébration du
grand Jubilé.

(La suite à demain)

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Demain mardi, 5 janvier, de 9 à 11
heures du matin, dans la salle du tri-
bunal de commerce de Roubaix, aura lieu
le 2^e tour pour l'élection d'un juge sup-
pléant au tribunal de commerce.

Le candidat à ces fonctions est M.
Achille Defrenne, négociant-commission-
naire, dont l'élection qui, au premier
tour, devait réunir, selon la loi, la ma-
jorité absolue, soit les trois quarts des
électeurs inscrits, n'a pas abouti il y a
huit jours, faute de quelques voix.

MM. les électeurs qui auraient égaré
leurs cartes peuvent se présenter au
scrutin sans en être porteurs; il leur
suffira de se faire reconnaître com me
figurant sur la liste.

Avant-hier soir, des ouvriers méca-
niciens se réunirent autour de la machine
à vapeur de la fabrique où ils travaillent
et se versèrent force rasades de genièvre.
Ils n'avaient pas conscience de l'impru-
dence qu'ils commettaient, et ne ces-
sèrent tout à court le plus jeune, âgé de 14 ans,
Narcisse Martin, tomba à la renverse.
Quelques instants après, on le transporta
dans un état désespéré au domicile
de ses parents.

L'une des deux personnes qui avaient
fait avant-hier un repas gratis chez M.
M. Ginions, restaurateur, rue Neuve,
s'est présentée chez lui hier soir, et a
soldé la dépense faite par lui et son
camarade.

M. Ginions n'a donc rien perdu pour
avoir attendu.

On sait que l'Assemblée a décidé de
frapper d'un impôt de 10 fr. les chiens
de contre bande à leur sortie du terri-
toire français. A ce sujet, un chroniqueur
nous donne ces détails aussi intéres-

de lui rendre la tendresse dont elle
avait abusé.

Changeement inattendu, inespéré, ines-
pérable, — changement mille fois heu-
reux, dû tout à la fois aux retards de
don Ciprian et à la touchante interven-
tion de Rita.

Quand Urbana se vit enfermée, elle
entra, de son côté, dans une colère d'au-
tant plus violente que Calisto, Nièvé, ni
aucun autre serviteur ou servante, ne
répondit à ses cris, n'obéit à ses ordres.
Mais sa jeune nièce osa ce que n'avait
osé personne, et, se glissant jusqu'à la
porte du balcon, lui dit d'un doux
accent :

— Chère tante, me voici, moi ! Mon
oncle, par ses menaces, a glacé d'effroi
tous les esclaves.

— Mais où donc est mon mari ?
— A cheval et courant furieux; on
tremble pour savoir.

— Que dis-tu, Rita ? Je ne puis com-
prendre.

L'enfant fit un récit tel, que l'impé-
rieuse créole redevenait tremblante.

— Que faire ? s'écria-t-elle.

— Si Dieu permet qu'il revienne, le
fêcher, le désarmer par votre sou-
mission. Oh ! quand il est parti, il n'était
pas reconnaissable !

sants qu'instructifs sur la manière dont
les contrebandiers dressent ce quadru-
pède pour leur commerce :

» D'où vient que le chien de contrebande,
si alerte au départ, qui traverse la frontière
française en trois bonds et acquiesce le plus
souvent les coups de fusil des douaniers, d'où
vient que ce même chien se refuse absolu-
ment, au retour, à franchir de la même ma-
nière la même frontière. Le voici :

» Le chien est un animal qui a pour les
coups la même horreur que le célèbre Pa-
purge. C'est sur ce principe que le contre-
bandier a basé tout son système; supposons
que le point de départ de la contrebande
soit Mons (Belgique) et le point d'arrivée
Maubeuge (France).

» A Maubeuge, le contrebandier a un
complice qui a pour le chien des soins im-
maginables, qui le caresse, le choie, le grave
d'excellente nourriture, s'assure, en un
mot, l'affection de l'animal. Quand le chien
est bien pénétré de reconnaissance pour le
complice de Maubeuge, le contrebandier
emmène la bête à Mons. Arrivé là, il lui
attache au cou un collier creux contenant
une charge de tabac calculée sur les forces
du chien. Ceci fait, le contrebandier prend
un fouet et administre au chien ce qu'on ter-
mes vulgaires on appelle une volée.

» Le chien, éperdu, s'enfuit, et se rappe-
lant, dans son instinct de chien, qu'il possé-
de à Maubeuge un excellent ami qui, au
lieu de coups, le bourre de caresses et de
nourriture, il traverse la frontière tout d'une
traite, et arrive à Maubeuge, chez son bien-
faiteur. Celui-ci lui donne un morceau de
sucre et lui enlève immédiatement son col-
lier lucratif.

» Deux jours après, le contrebandier de
Mons revient chercher son chien, et essaie
par le raisonnement de le décider à retour-
ner en Belgique. Le chien s'y refuse obsti-
nément. Le contrebandier alors lui attache
une laisse et l'emmène de vive force.

» De retour à Mons, nouvelle raclée; nou-
veau départ échoué du chien.

» Et ainsi de suite.

» Les choses se passent de cette façon
depuis un temps immémorial. Il arrive par-
ci par-là que les douaniers, qui guettent le
chien à son arrivée, l'abattent d'un coup de
fusil, mais, encore une fois, quand ils l'ont
manqué, ils n'ont pas le droit de lui jeter
même une boulette lors de son retour près
de son maître.

» On a cherché déjà à empêcher cette
contrebande audacieuse par toutes sortes de
moyens. Par exemple, on a dressé d'autres
chiens, plus petits, mais solides, trapus et
déterminés. Des espèces de bulls terriers, à
courir après les chiens de contrebande et à
les saisir par une patte de derrière.

» Le chien de contrebande se défend. Le
bull le lâche un instant, pousse des aboi-
ments formidables, puis ressaisit de nouveau
son ennemi. Les douaniers accourent et as-
sument le délinquant. Après quoi on le
dépeuple, on le fait cuire et on le donne
aux bulls-terriers, qui, enchantés de ce régali-
er exqu, redoublent de zèle à la prochaine
occasion.

» Mais les contrebandiers, à leur tour, ont
inventé un moyen de résister à cette
nouvelle méthode. Quand ils soupçonnent une
surprise de ce genre, au lieu de lancer un
seul chien, ils s'entourent d'une véritable
meute, représentant par leurs colliers un
chargement considérable, une véritable car-
vane.

» Le contrebandier attache l'extrémité
d'une corde au cou du plus fort de ses ani-
maux, l'autre extrémité à sa ceinture, et il
s'élançe ainsi au pas gymnastique, à travers
la frontière, entraîné dans un élan vertigi-
neux et entouré de ses quadrupèdes. Les
douaniers, auxquels il est défendu de tirer
sur les contrebandiers, sinon en cas de légitime
défense, sont fort embarrassés. Ils
ajustent les chiens, ils en tuent quelques-
uns, mais le reste passe, y compris le
contrebandier. Et trois jours après le contre-
bandier repasse paisiblement devant eux en
trainant sa meute qu'il mène prendre en
Belgique un nouveau chargement.

de lui rendre la tendresse dont elle
avait abusé.

Changeement inattendu, inespéré, ines-
pérable, — changement mille fois heu-
reux, dû tout à la fois aux retards de
don Ciprian et à la touchante interven-
tion de Rita.

Quand Urbana se vit enfermée, elle
entra, de son côté, dans une colère d'au-
tant plus violente que Calisto, Nièvé, ni
aucun autre serviteur ou servante, ne
répondit à ses cris, n'obéit à ses ordres.
Mais sa jeune nièce osa ce que n'avait
osé personne, et, se glissant jusqu'à la
porte du balcon, lui dit d'un doux
accent :

— Chère tante, me voici, moi ! Mon
oncle, par ses menaces, a glacé d'effroi
tous les esclaves.

— Mais où donc est mon mari ?
— A cheval et courant furieux; on
tremble pour savoir.

— Que dis-tu, Rita ? Je ne puis com-
prendre.

L'enfant fit un récit tel, que l'impé-
rieuse créole redevenait tremblante.

— Que faire ? s'écria-t-elle.

— Si Dieu permet qu'il revienne, le
fêcher, le désarmer par votre sou-
mission. Oh ! quand il est parti, il n'était
pas reconnaissable !

Rita parla longtemps ainsi d'un ac-
cent craintif et tendre. En répétant les
propos des esclaves, elle expliquait,
elle justifiait presque le courroux effroya-
ble de son oncle. Elle pleurait, elle
gémissait à la pensée que, déjà peut-
être, il avait péri comme le pauvre
Yoyo.

— O mon Dieu ! s'écria Urbana dont

Conseil municipal de Roubaix.
Séance du 30 décembre 1874.
(Extrait du procès-verbal.)

M. JUNKER demande la parole et accuse
de négligence l'administration, qui a omis
de faire copier en temps utile sur le livre
de délibérations, les procès-verbaux des der-
nières séances.

M. LE MAIRE réplique que les élections
répétées qui ont eu lieu depuis quelques
mois, ont mis les bureaux dans l'impos-
sibilité de suffire à leur besogne, qu'il prend
bonne note de l'observation, et qu'il es-
père que désormais le fait ne se produira
plus.

M. LE MAIRE donne ensuite lecture de
l'arrêté préfectoral concernant la réunion
des conseils municipaux.

Voire le Journal de Roubaix du 1^{er} janvier.)
Après cette lecture, M. LE MAIRE con-
clut que le conseil à choisir pour faire
partie de la Commission chargée des opé-
rations préliminaires de la révision des listes
électorales municipales, et les deux con-
seillers qui seront adjoints pour le jugement
des réclamations, doivent être pris dans
leur section respective.

M. DEREGNAUCOURT considère cette in-
terprétation comme erronée. Les conseillers
chargés de réviser ces listes et de se pro-
noncer sur les réclamations, peuvent être
pris indifféremment dans le sein du conseil
municipal.

M. LE MAIRE répond qu'il se conforme à
la circulaire préfectorale, qui est formelle
à cet égard.

M. DEREGNAUCOURT réplique que M. le
préfet n'a pas chargé d'interpréter la loi, que
c'est au texte de la loi qu'il faut unique-
ment s'en rapporter.

M. LE MAIRE fait chercher l'arrêté ministé-
riel dans lequel la loi se trouve relatée.

Une nouvelle discussion s'engage sur l'in-
terprétation à donner au texte de cette loi.

M. LE MAIRE continue à interpréter dans
le sens de son premier avis.

M. DEREGNAUCOURT persiste dans son opi-
nion.

M. LECLERCQ-MULLIER fait observer qu'il
serait préférable que les membres des com-
missions fussent pris en dehors des sections
qui les ont élus, afin de ne pouvoir être
accusés d'être à la fois juges et partie.

MM. JUNKER et DAUDET appuient l'opinion
de M. Derognaucourt.

Le conseil, sur la proposition de l'admini-
stration, décide l'ajournement de la ques-
tion afin qu'on puisse s'entourer des rensei-
gnements nécessaires.

Il est ensuite procédé à la nomination de
diverses commissions. (Voir le Journal de
Roubaix du 1^{er} janvier.)

M. LE MAIRE expose que, depuis l'envoi
des convocations, on lui a fait observer que
la pompe à vapeur votée par l'ancien con-
seil municipal, manque de quelques accessoi-
res indispensables à son fonctionnement
régulier.

Il est urgent d'y pourvoir au plus tôt. En
conséquence, M. le maire propose la nomi-
nation d'une commission de trois membres.

M. FAMECHON proteste contre toute discus-
sion sur une question non portée à l'ordre
du jour.

M. LE MAIRE fait ressortir l'urgence, et
déclare faire cette proposition sur la demande
de MM. Motte-Bossut, Junker et Morel,
chargés par l'ancien conseil d'étudier cette
question.

La proposition, mise aux voix, est ac-
ceptée; puis il est procédé à la nomination
de la commission.

Sont élus : MM. J. Quint, 15 voix; P.
Parent, 15; J. B. Delplanque, 14.
La séance est levée.

Etat civil de Roubaix — DÉCLA-
RATIONS DE NAISSANCES DU 31 DÉCEMBRE.
Amand Debacker, à l'Époule. — Marie
Spelers, rue de la Guinguette. — Emma
Witlock, rue de l'Époule. — Reine Lamboux,
rue de l'Avocat. — Jean Baptiste Hourz,
rue Bernard. — Ernest Desauvages; rue
de Soubise. — Charles Helbecque, rue de
Lille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 DÉCEMBRE.
— Frédéric Lauriez, 66 ans, ménageur, rue
de la Balance. — Angèle Florin, 8 jours, rue

des émotions changèrent de nature,
pourquoi n'est-on pas à sa recherche à
lui-même ! Peut-être encore est-il temps
de le secourir ? Par quel malheur suis-je
enfermée !

— Si vous le voulez, ma tante, je vais
commander, de votre part, qu'on monte
à cheval, qu'on aille dans toutes les
directions....

— Oui, cours, ordonne, et reviens
ici bien vite !

Rita était à peine descendue, que son
oncle parut; elle jeta un cri de joie qui
trouva un écho dans le cœur d'Urbana,
trop heureuse maintenant de n'avoir
point perdu son mari.

En remercier le ciel, se jeter à genoux,
s'accuser ensuite elle-même avec l'exalta-
tion d'une femme prompte à passer
aux extrêmes, louer Rita et enfin se
réjouir avec transport du retour de don
Ciprian en disant qu'elle ne méritait
pas un tel bonheur, tout cela se suivit
et s'enchaîna de sorte qu'à la fin de la
scène elle avait fléchi son époux rassé-
rené.

— Mon meilleur cheval est mort sous
moi, dit-il avec tristesse. Votre beau
service d'argenterie est perdu. Votre
esclave de luxe est marron et mort
sans doute. Notre paix a été troublée
par un accès de fureur dont je me
croyais incapable. J'ai failli commettre
un crime; et, si je suis vivant, c'est
miracle ! Urbana, mon amie, n'est-ce
point assez de pertes et de douleur ?

— Oh ! mon cher Ciprian, ne craignez
plus que de votre mérite de nouveau votre
mécontentement. Vous m'avez pardon-

d'Espagne. — Eugénie Lapaille, 41 mois,
rue Yaucanson. — Jean-Louis Methon, 44
ans, directeur de tissage, rue de l'Hommelet.
— Julie Cornels, 1 mois, rue de Flandre.
— Sophie Legrand, 53 ans, piquière, rue
Bernard. — Alphonse Driessens, 3 mois,
rue de France. — Henriette Detré, 1 mois,
rue de la Barbe d'Or.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille
PICAVET-LEHOUCQ, qui, par oubli, n'au-
raient pas reçu de lettre de faire part du
décès de M. AUGUSTE DÉSAIS PICAVET,
décédé à Mouvaux, le 3 janvier 1875, à
l'âge de 33 ans, sont priés de considérer
le présent avis comme en tenant lieu et
de vouloir bien assister aux convois et
service solennels qui auront lieu le
mardi 5 courant, à neuf heures et demie,
en l'église de Mouvaux. — L'Assemblée à la
maison mortuaire, à la Place.

L'obit du mois sera célébré le mer-
credi 3 février, à 9 heures.

Un obit solennel anniversaire
sera célébré le mardi 5 janvier 1875, à dix
heures, en l'église paroissiale de Saint-
Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur
Louis DESTOMBE, ancien administrateur
des hospices et du bureau de bienfaisance,
ancien conseiller municipal, décédé à Rou-
baix, le 1^{er} janvier 1874, dans sa 83^e an-
née. — La famille prie les personnes qui,
par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de
faire part, de considérer le présent avis
comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera
célébré le mercredi 6 janvier 1875, à neuf
heures, en l'église Saint Martin, pour le
repos de l'âme de M. FRANÇOIS LEMAIRE,
époux de Dame MARIE ARLAUX, décédé
à Roubaix, le 19 novembre 1874, à l'âge de
74 ans. — La famille prie les personnes qui,
par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de
faire part, de considérer le présent avis
comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera
célébré le mercredi 6 janvier 1875, à neuf
heures et demie, en l'église paroissiale de
Saint-Martin, pour le repos de l'âme de
Dame CHARLOTTE BARBIEUX, veuve de
Monsieur PHILOGONE BARBOTIN, décédée à
Roubaix, le 5 décembre 1874, à l'âge de 76
ans et 7 mois. — La famille prie les per-
sonnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu
de lettre de faire part, de considérer le pré-
sent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire
sera célébré le jeudi 7 janvier 1875, à dix
heures un quart, en l'église Notre-Dame,
pour le repos des âmes de Monsieur ADOL-
PHE PAUL AUGUSTE JOSEPH CATTEAU, dé-
cédé à Roubaix, le 23 août 1872, à l'âge de
17 ans et 4 mois, et de Mademoiselle MARIA-
CAROLINE-HÉLÉNA JOSEPH CATTEAU, dé-
cédée à Roubaix, le 8 janvier 1873, à l'âge
de 15 ans et 8 mois. — La famille prie les
personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu
de lettre de faire part, de considérer le pré-
sent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire
sera célébré le jeudi 7 janvier 1875, à dix
heures un quart, en l'église Notre-Dame,
pour le repos des âmes de Monsieur ADOL-
PHE PAUL AUGUSTE JOSEPH CATTEAU, dé-
cédé à Roubaix, le 23 août 1872, à l'âge de
17 ans et 4 mois, et de Mademoiselle MARIA-
CAROLINE-HÉLÉNA JOSEPH CATTEAU, dé-
cédée à Roubaix, le 8 janvier 1873, à l'âge
de 15 ans et 8 mois. — La famille prie les
personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu
de lettre de faire part, de considérer le pré-
sent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie
Alfred Robaux. — Avis gratuits dans les deux
éditions du Journal de Roubaix.